Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_13-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-13	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION ARTS DE L'ILLE ET LA VILLE DE BETTON	**T.FAUCHOUX**

Annexe 8 – Projet de convention avec l'association Arts de l'Ille 2026-2027

L'association Arts de l'Ille s'est constituée en septembre 2025 afin de poursuivre une activité d'arts plastiques développée depuis des années sur la commune par l'association Festival de l'Ille, aujourd'hui dissoute. L'association réunit environ 170 adhérents, enfants, adolescents et adultes.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables associatifs pour accompagner cette phase de démarrage. Après un temps de formalisation du projet associatif et de familiarisation des bénévoles avec les rouages de l'organisation, un travail entre la Ville et l'association a été engagé pour établir une convention d'objectifs et de moyens afin de formaliser leur collaboration.

L'association et la Ville se sont fixées comme objectif général pour cette convention :

- De positionner l'association Arts de l'Ille comme un acteur de la vie culturelle locale par des actions d'apprentissage, de diffusion, d'animation et par le développement de partenariats.

De nouveaux objectifs ont été définis :

- Démocratiser l'enseignement artistique en s'adressant à un public le plus large possible ;
- Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'accès à la culture et aux pratiques des arts plastiques ;
- Accompagner les activités artistiques individuelles et collectives diversifiées, pour les Bettonnais ;
- Développer un partenariat dans le cadre de la saison culturelle municipale.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_13-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Afin de permettre l'accès à la pratique régulière de cette activité artistique, la Ville a décidé en novembre dernier le maintien de l'application d'une dégressivité des tarifs pour tous les adhérents bettonnais à l'association Arts de l'Ille.

À travers cette convention, la Ville souhaite apporter à l'association de la visibilité et l'accompagner dans ses évolutions. Son soutien est apporté par la mise à disposition de locaux et le versement d'une subvention. Pour cette première année, la subvention a été fixée au regard du montant de la subvention qui était attribuée à l'association qui assurait précédemment l'enseignement des arts plastiques sur la commune, déduction faite de la baisse du nombre d'adhérents. Cette subvention pourra évoluer l'année suivante selon 2 critères, sans toutefois dépasser 3%, à la hausse ou à la baisse :

- % évolution du coût de la vie ;
- % évolution du nombre d'adhérents/N-1.

Le versement se fera en deux temps : une part fixe correspondant à 90 % du montant de la subvention et une part variable de 10%, liée aux actions menées par l'association dans les engagements pris dans la présente convention.

La durée initiale de cette nouvelle convention est fixée à 1 an, permettant de nouvelles discussions entre la Ville et l'association après une année d'activité, et d'harmoniser le renouvellement de la convention avec les autres conventions en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Arts de l'Ille.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurence BESSERVE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:44:04 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON